RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 07629
Numéro SIREN : 442 395 448
Nom ou dénomination : Direct Energie

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2019 sous le numéro de dépôt 12265

1901833201

DATE DEPOT :	2019-01-31
NUMERO DE DEPOT :	2019R012265
N° GESTION :	2006B07629
N° SIREN :	442395448
DENOMINATION :	Direct Energie
ADRESSE :	2 bis rue Louis Armand 75015 Paris
DATE D'ACTE :	2014/12/10
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	DECISION D'AUGMENTATION

EC, 10.12.14, EA

06B7629

DIRECT ENERGIE
Société Anonyme au capital de 4 008 196,50 €
Siège Social : 2 bis rue Louis Armand, 75015 Paris
442 395 448 RCS Paris
(la « Société »)

G... de ...
31 JAN. 2019
... R12265

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 10 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze,
Le dix décembre,
A 11 heures,

EXTRAIT

[...]

10. Arrêté du règlement du plan DE OSA4 (« Règlement du Plan DE OSA4 ») et détermination des modalités d'attribution d'options de souscription d'actions

Le Président se réfère aux principes et modalités régissant l'émission des options de souscription d'actions autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2012 et rappelés dans la résolution précédente.

Le Président indique que le Comité de Nomination et Rémunérations de la Société réuni le 4 décembre 2014 s'est prononcé sur la proposition de la direction générale de la Société relative au projet de Plan DE OSA4.

Le Président rappelle également au Conseil que, conformément à la délégation qui lui a été accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2012, il lui appartient notamment d'arrêter le Règlement du Plan DE OSA4 et d'attribuer les options dans le cadre dudit plan.

Le Président expose au Conseil que, à l'exception de la date d'attribution desdites Options et du prix de souscription des actions correspondantes, les modalités du projet de Règlement du Plan DE OSA4 sont identiques à celles du Règlement du Plan DE OSA3.

Le prix de souscription de chaque action nouvelle issue de l'exercice d'une Option sera égal à douze euros (12 €).

Ce prix a été déterminé en tenant compte, de manière pondérée, de la situation nette de la Société, du cours de bourse ainsi que des surperformances attendues de la Société au regard des perspectives de marché sur la durée d'acquisition des droits.

Le Conseil dispense en conséquence le Président de la lecture intégrale du règlement du

plan proposé, lequel figure en annexe 2, et usant de la délégation qui lui a été accordée, décide, après délibération, à l'unanimité d'arrêter le Règlement du Plan DE OSA4.

11. Attribution d'options de souscription d'actions émises dans le cadre du Règlement du Plan DE OSA4

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide, sur proposition du Comité de Nomination et Rémunérations, d'attribuer gratuitement 270.000 options de souscription d'actions au titre du Plan DE OSA4 donnant droit à la souscription de 270.000 actions nouvelles à émettre, soit 0,67% du capital social, au prix d'exercice de douze euros (12 €) chacune, à concurrence de 0,10 euro de valeur nominale et de onze euros quatre-vingt dix cents (11,90 €) de prime d'émission, aux bénéficiaires ci-dessous et dans les proportions suivantes :

- Monsieur **Xavier Caïtucoli**, Président,
 Nombre d'options attribuées : 90 000

- Monsieur **Sébastien Loux**, Directeur Général Délégué,
 Nombre d'options attribuées : 90 000

- Monsieur **Fabien Choné**, Directeur Général Délégué,
 Nombre d'options attribuées : 90 000

Le Conseil d'administration décide que l'attribution définitive des options prendra effet selon les modalités du Règlement du Plan DE OSA4.

Le Conseil constate enfin que le cumul des options de souscription attribuées n'atteint pas le plafond de 3% autorisé par l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2012.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les décisions ci-dessus.

Le Conseil d'administration prend par ailleurs acte de la recommandation du Comité de Nomination et Rémunérations d'une attribution complémentaire de 110 000 options de souscription d'actions au bénéfice de chacun des trois dirigeants de la Société, soumises aux mêmes conditions et modalités que le Règlement du Plan DE OSA4. Le Conseil proposera en conséquence au vote de la prochaine assemblée générale de la Société une nouvelle autorisation d'émission d'options de souscription d'actions en faveur des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société.

[...]

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Xavier Caïtucoli.